



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

orphelins

Question écrite n° 52674

### Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur les suites qu'il entend donner au rapport du préfet Audoin concernant les mesures de réparation pour les pupilles de la Nation et orphelins de guerre. La commission gouvernementale doit clôturer ses travaux le 30 juin et un décret devrait paraître peu après pour que le budget correspondant soit pris en compte par la loi de finances 2010. Or les données retenues par ce rapport sont restrictives puisqu'il ne préconise, principalement, que la notion de barbarie ayant entraîné la mort, ce qui selon les associations créera immanquablement de nouvelles discriminations. Or les pupilles de la Nation et orphelins de guerre, qui ont souffert du sacrifice qu'on fait leurs parents pour préserver notre liberté, ont droit, chacun, à la reconnaissance de la Nation et plus concrètement à une indemnisation. Elle lui demande donc comment il compte mettre en oeuvre ces justes mesures de réparation.

### Texte de la réponse

Le Premier ministre a décidé la création d'une commission nationale de concertation chargée d'étudier le dossier des orphelins de guerre, qui comprend notamment les représentants des associations directement concernées, mais également ceux des grandes associations du monde combattant. Cette commission, installée le 17 mars 2009, dispose des préconisations du rapport du préfet honoraire Jean-Yves Audouin, afin que ses débats portent directement sur les solutions à mettre en oeuvre. Le dispositif juridique et financier qu'il paraîtra possible de retenir à l'issue de ces travaux ainsi que, le cas échéant, ses modalités d'application seront proposés au Gouvernement, après avis des présidents des deux assemblées.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52674

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2009, page 6020

**Réponse publiée le :** 25 août 2009, page 8238